



MECENAT INDIVIDUEL

REMISE DE DON À L'ASSOCIATION LE SIRQUE

Le Sirque, association d'intérêt général à vocation culturelle, est ouvert au mécénat des particuliers. Il est habilité à délivrer dans ce cadre des reçus fiscaux aux donateurs, leur permettant de bénéficier des réductions d'impôts en vigueur.

En devenant mécène, vous contribuez au développement des projets artistiques et culturels du Sirque, vous affirmez votre intérêt pour la qualité de la programmation du pôle cirque à Nexon, vous vous associez à son rayonnement ainsi qu'au maintien de sa politique tarifaire et vous apparaissez dans les statuts de l'association comme membre associé lors de l'assemblée générale.

NOM

PRENOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE.....

E-MAIL.....

Je fais un don par chèque bancaire ci-joint à l'ordre de l'association Le Sirque d'un montant de :

	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 250 €	<input type="checkbox"/> 500 €	<input type="checkbox"/> 1 000 €
Réduction d'impôts (66%)	66 €	165 €	330 €	660 €
Coût réel de votre don	34 €	85 €	170 €	340 €

Autre montant à préciser €

Vous recevrez un reçu fiscal au titre des dons aux organismes reconnus d'intérêt général (articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du Code Général des Impôts)

Date : Le / /

Signature

LE SIRQUE - PÔLE NATIONAL CIRQUE NEXON NOUVELLE AQUITAINE

Direction : Martin PALISSE

6 Place de l'Église - BP 20 - 87800 NEXON

Standard 05 55 00 73 53 - Réservations 05 55 00 98 36 - lesirque.com

Conventionné par le ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et la Ville de Nexon.

Siret 424 134 229 00014 - APE 9001Z

Licences entrepreneur de spectacle 1-L-R-20-005037 / 2-1L-R-20-004126 / 3-L-R-20-004095